

CONSEIL COMMUNAL DE CUGY

COMMISSION AD HOC

Rapport de la Commission ad hoc concernant le préavis n° 29-2020

Demande d'octroi d'un crédit de CHF 375'000.- (trois cent septante-cinq mille francs) pour la création d'une paire d'arrêts de bus, l'implantation de décrochements latéraux et la pose d'un revêtement phonoabsorbant à la route de Morrens.

Composition de la Commission ad hoc		Dates des réunions	
		24.08.2020	31.08.2020
Anne-Séverine Schweizer	Rapporteuse	x	x
François Vincent	Président	x	x
Catherine Christe	Membre	x	x
Olivier Mirshak	Secrétaire	x	x

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Commission ad hoc tient à remercier Madame la Conseillère Municipale Frédérique Roth (Dicastère des services industriels, transports et mobilité, routes et voiries) pour l'établissement du présent préavis, ainsi que Thierry Amy, Syndic de la commune et Luc Gindroz, Ingénieur Génie civil chez Courdesse & associés, Ingénieurs et Géomètres SA pour avoir remplacé Madame Roth dans le cadre de la présentation du projet lors de notre séance du 24 août 2020 en présence de la Commission des finances. Les explications fournies durant cette séance nous ont permis de pleinement répondre à nos interrogations.

2. Analyse et commentaires de la Commission ad hoc

Arrêts de bus Cugy-Grillon – Ligne TL 54

Selon la Commission, ce projet prend en considération l'aménagement pragmatique des stations de bus du village et les besoins des utilisateurs, tout en limitant les dépenses engendrées. Cette nouvelle paire d'arrêts permettra de mieux desservir les quartiers Nord du village ainsi que la zone mixte des Dailles.

La disposition des arrêts de bus sur la route de Morrens nous paraît parfaitement adéquate eu égard aux possibilités d'aménagement de la zone ciblée.

Le projet tel que présenté prévoit l'aménagement d'un abribus direction Renens. La solution retenue d'implanter l'abribus de ce côté se justifie pleinement par le fait que la majorité des usagers se déplacent en direction de Renens pour rejoindre leur lieu d'activité et retournent sur Cugy en empruntant le chemin inverse. L'attente aux arrêts se fait au départ et non à l'arrivée.

L'implantation d'un passage piétons entre les deux arrêts de bus renforce la sécurité de nos concitoyennes et concitoyens.

Nous invitons la Municipalité à prendre en considération les risques liés aux éventuels dépassements du bus en stationnement sur l'arrêt direction Renens, la visibilité y étant limitée.

Enfin, le planning tel que présenté dans le préavis permet de mettre en service ces nouveaux arrêts dès le changement d'horaire des TL le 13 décembre 2020.

Sécurité et assainissement du bruit

La combinaison des marquages jaunes aux arrêts de bus, du passage piéton ainsi que les décrochements latéraux permettent à la fois de ralentir le trafic et de réduire les nuisances sonores.

L'emplacement retenu pour le premier décrochement en direction de Cugy permet de marquer clairement l'entrée en localité et la limitation de la vitesse à 50km/h.

D'autre part, nous partageons l'avis de la Municipalité quant à l'opportunité de poser un revêtement phono-absorbant qui, en conjonction avec les décrochements latéraux susmentionnés, permet de limiter les nuisances sonores.

La pose de ce revêtement améliore le confort des riverains, pour un coût limité en prenant en considération les subventions y relatives.

3. Conclusion

Au terme de son étude, la Commission ad hoc accepte les conclusions du préavis et recommande au Conseil communal d'approuver le préavis n° 29-2020 tel que présenté.

Cugy, le 4 septembre 2020

Anne-Séverine Schweizer

François Vincent

Catherine Christe

Olivier Mirshak